



PROJET D'ETABLISSEMENT



Une Association pour personnes adultes en situation de handicap mental

Foyer de Vie Les Amis de Pierre - 15, allée du clos fleuri 45000 Orléans - Tél : 02 38 43 09 47 - Fax : 02 38 53 34 65

Internet : www.amisdepierre.com - Email : directeur@amisdepierre.com

SOMMAIRE

1-	Introduction	p. 3
2-	Nos missions	p.4
➤	2-1 Accueil	p.4
➤	2-2 Prise en charge	p.4
➤	2-3 Accompagnement	p.5
➤	2-4 Travail avec les représentants légaux/familles	p.6
➤	2-5 Objectifs opérationnels	p.6
3-	Présentation de l'établissement	p.7
➤	3-1 Fonctionnement de l'internat	p.7
➤	3-2 Fonctionnement de l'externat	p.7
➤	3-3 Fonctionnement de l'administratif	p.8
4-	Projet d'accompagnement	p.9
➤	4-1 Objectifs	p.9
➤	4-2 Description des 5 pôles	p.10
○	4-2-1 Vie quotidienne	p.10
○	4-2-2 Loisirs et cultures	p.11
○	4-2-3 Activités artisanales	p.11
○	4-2-4 Pôle sportif	p.13
○	4-2-5 Pôle à visée thérapeutique	p.15
5-	Outils	p.17
➤	5-1 Procédure d'admission	p.17
➤	5-2 Projet d'accompagnement personnalisé	p.18
➤	5-3 Instances représentatives	p.19
➤	5-4 Réunions	p.19
6-	Présentation du personnel	p.20
7-	Environnement de l'établissement	p.22
➤	7-1 Financeur	p.22
➤	7-2 Cadre légal	p.22
➤	7-3 Partenariats	p.23
8-	Suivi du projet d'établissement	p.24
➤	8-1 Comité de suivi	p.24
➤	8-2 Démarche qualité	p.24
➤	8-3 Evaluation	p.25
9-	Conclusion	p. 26
10-	Annexes :	
➤	Plans de situation	6 pages
➤	Plan journée type	1 page
➤	Organigramme	1 page

1 - INTRODUCTION

L'association « Les Amis de Pierre », créée par des familles en 1987, a d'abord ouvert un foyer d'accueil de jour pour 6 personnes en 1990.

Devant les besoins des familles, elle a ouvert un foyer de vie pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle avec troubles associés, en novembre 2001.

Après 2 extensions comprenant une construction de bâtiment, nous arrivons aujourd'hui avec une structure accueillant 36 résidents dans un ensemble immobilier de qualité proche de la Loire et entouré de verdure.

En 2010, nous avons obtenu l'autorisation de transformer 8 places en places médicalisées avec agrément du CROSMS du 28 Juin 2010. Cette transformation se fera en plusieurs étapes. La première est de financer 3 places médicalisées fin 2010.

La répartition des résidents composés de d'hommes et de femmes âgés de 19 à 68 ans, est la suivante :

- 12 résidents en accueil de jour dans le Foyer de Vie,
- 16 résidents en internat sur le Foyer de Vie
- 8 résidents en internat sur le Foyer en cours de médicalisation.

L'association a inscrit ses valeurs, ses règles et son concept qu'elle s'est définie dans un Projet Associatif sur lequel s'appuie ce présent projet d'établissement.

La mission est d'accueillir et de prendre en charge sur le plan éducatif et social ces personnes qui n'ont pas besoin de structures de soins trop lourdes au regard des incapacités qu'elles présentent, mais ne sont pas suffisamment autonomes, ou présentent des troubles trop importants pour être intégrées à des groupes sociaux productifs existants (ESAT, ...).

Pour les personnes accueillies en Foyer d'Accueil Médicalisée, notre mission est de prendre en charge, en plus de la mission décrite ci-dessus, les besoins médicaux pour leur permettre de conserver au maximum leur autonomie sur leur lieu de vie habituel par un suivi médical complet avec les adaptations de la structure nécessaires à leur évolution de l'état de santé de nos résidents. Son appartenance à un Foyer de Vie doit nous permettre de trouver des synergies avec les autres résidents sauvegardant une dynamique et une autonomie plus importante.

L'établissement est un service médico-social qui s'appuie sur des projets personnalisés élaborés avec les personnes accueillies pour les accompagner au quotidien.

En ce sens, il n'est pas un lieu de « gardiennage » ni un substitut de la cellule familiale au sens strict, mais le lieu de vie des résidents au sein duquel ils sont amenés à s'y investir comme un espace leur appartenant.

Ce projet d'établissement vous permettra d'avoir une vue à la fois globale et exhaustive de l'accueil et de l'accompagnement que tout le personnel met en œuvre en lien avec les tuteurs et/ou familles pour chaque résident accueilli au sein du foyer.

Bonne lecture.

2 –NOS MISSIONS

2-1 Accueil :

L'établissement se propose d'accueillir des personnes vivant avec une déficience majeure intellectuelle ayant une cause organique (Trisomie 21, Syndrome néo-natal, Encéphalite, Epilepsie...) ou acquise (carences affectives et/ou éducatives) associée à des troubles de la personnalité et du comportement (Psychose infantile...), originaires principalement du Loiret.

Ils sont accueillis à partir de 20 ans sans limitation d'âge lié simplement à un problème d'autonomie. L'établissement est mixte.

La physionomie des locaux ne permettra l'accueil des personnes à mobilité réduite que sous certaines conditions, essentiellement de déplacement. Chaque demande d'admission sera regardée en fonction de nos possibilités d'accompagnement en suivant une procédure d'admission bien précise.

De même, ne pourront être reçues les personnes présentant une pathologie psychotique dépassant les possibilités d'accompagnement éducatif proposé par l'établissement, ou présentant des troubles dont les manifestations seraient dangereuses pour eux-mêmes ou pour les autres.

L'orientation des personnes handicapées dans un établissement spécialisé est décidée par la C.D.A.P.H. (Commission Départementale d'Admission pour les Personnes Handicapées), soit orientation en Foyer de Vie ou en Foyer d'Accueil Médicalisé pour 8 résidents.

En fonction des places disponibles, l'établissement examinera les candidatures émanant de cette commission, celles transmises par les services sociaux, par les établissements médico-sociaux (IME, IMPro, ITEP, ESAT et Foyer Logement) et les candidatures spontanées émanant des familles ou responsables légaux.

L'établissement est un Foyer de Vie qui intègre une maison ayant 8 places médicalisées de sorte que les personnes accueillies peuvent décider d'y rester toute leur vie.

Toutefois, en raison de la souplesse souhaitée dans l'accueil de ces personnes, d'autres solutions peuvent intervenir :

- Réorientation en ESAT au vu d'une évolution du comportement (autonomie,...) à temps plein mais aussi à temps partiel,
- Rapprochement du milieu familial,
- Changement de lieu, pour un autre foyer, à la demande des personnes accueillies ou de leur représentant légal/famille,
- Structure plus médicalisée sur proposition du médecin et de l'équipe de direction compte tenu de l'évolution de santé du résident,
- Eventuellement, structure psychiatrique en cas de dégradation grave du comportement.

Ces demandes pourront être étudiées en lien avec les tuteurs et/ou familles.

La personne accueillie, ainsi que ses parents et/ou responsables légaux devront avoir pris connaissance des principes fondamentaux exposés dans le présent projet d'établissement et le projet associatif.

2-2 Prise en charge :

Le foyer accueille actuellement :

24 résident(e)s en internat :

- Ils sont répartis sur 2 entités physiques dénommées comme suit : « Le Foyer » pour 16 à 18 résident(e)s habilité en foyer de vie et « la Maison » pour 8 résident(e)s habilitée en foyer d'accueil médicalisé
- Ils sont accueillis sur leurs lieux de vie tout au long de l'année.
- Les résidents disposent chacun d'une chambre individuelle qu'ils équipent avec leur propre mobilier et décorent à leur guise en respectant les normes de sécurité en vigueur dans l'établissement. Ils prennent leurs repas sur leurs lieux de vie.
- Nous disposons également d'une chambre d'urgence pour répondre à des besoins ponctuels tant pour les résidents externes que pour des personnes extérieures au foyer mais disposant d'une orientation foyer de vie et nécessitant un placement temporaire d'urgence faute d'autres solutions.

12 résident(e)s en externat :

- Ils sont accueillis du Lundi au Vendredi de 9 h00 à 16h30 sur l'externat. Le déjeuner est pris en commun avec les résidents du foyer. La prise en charge peut être sur les 5 jours de la semaine ou moins en fonction des disponibilités et des souhaits du résident et de son représentant légal.
- Les externes ont la possibilité d'accéder à la « chambre séquentielle » pour permettre un accompagnement progressif vers l'internat et/ou permettre à la famille de « souffler ».

Les activités régulières ont lieu les matins et après midis sur les différents lieux de l'établissement (Ateliers d'activités, jardin, salle théâtre, Foyer, Maison) mais également à l'extérieur notamment pour les activités sportives et de loisirs/cultures.

Depuis 2010, l'établissement est ouvert 365 jours par an. Chaque résident peut rester en famille ou partir en séjour adapté, notamment lors des périodes d'été et de Noël. L'équipe éducative peut aider le résident à trouver une structure pour ce type de séjour.

2-3 Accompagnement :

Nous travaillons autour des 3 axes suivants qui représentent les pivots de notre projet éducatif :

AUTONOMIE : Nous devons essayer de faire progresser la personne vers une autonomie la plus complète possible. Pour cela, nous privilégions des petites unités de vie favorisant un caractère « familial ».

EPANOUISSEMENT : Tout être humain peut s'épanouir dans différents domaines culturels, artistiques, sportifs ou artisanaux. Il s'agit de proposer une diversité d'activités pour que chaque personne accueillie puisse y trouver des motifs d'épanouissement et de développement de sa personnalité.

INTEGRATION : Chaque personne est un Être social qui ne peut vivre harmonieusement sans lien avec les autres que dans un contexte familial, amical, social et/ou professionnel paisible. Nous cherchons donc à développer des activités extérieures permettant des échanges pour une intégration au sein du foyer mais également une ouverture vers la société.

Par ailleurs, nous nous efforçons de faire en sorte que chaque personne puisse garder le même cadre de vie quelle que soit l'évolution de sa pathologie et de sa sénescence tout au long de son existence.

2-4 Travail avec les représentants légaux/familles :

Le travail auprès des représentants légaux et/ou familles se fait principalement autour du projet personnalisé.

Pour sa mise en œuvre et son suivi, des rencontres régulières peuvent avoir lieu à la demande du résident, de son représentant légal, des référents de la situation et du chef de service éducatif.

Par ailleurs, des rendez-vous peuvent être sollicités avec les différents membres du comité technique : Infirmière, Psychologue, Chef de service éducatif et Directeur à tout moment à la demande du représentant légal et/ou famille. Un médecin coordonnateur est aussi présent pour les résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé et peut être rencontré à la demande.

Des instances représentatives des parents existent au sein de l'association :

- Une commission de parents regroupant environ 8 parents, se réunit tous les 2/3 mois avec des membres du conseil d'administration pour débattre de sujets touchant la vie de l'établissement et de l'association.
- Un Conseil à la Vie Sociale regroupant plusieurs collègues : résidents, personnel, organisme gestionnaire et représentant légal/famille, permet à ceux-ci de donner leurs avis et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Chaque collègue est composé de 3 membres dont chacun est pris en rapport avec les 3 entités de l'établissement (1 parmi les externes, 1 parmi les internes du foyer et 1 parmi les internes de la maison). Il se réunit environ 3 fois par an.

2-5 Objectifs opérationnels :

L'établissement se fixe un certain nombre d'objectifs opérationnels pour répondre aux axes de travail donnés dans le projet associatif et pour garantir un niveau qualitatif de prise en charge des résidents, énumérés ci-après :

- Nous cherchons à développer les partenariats avec des associations extérieures permettant de mutualiser des moyens dans le cas d'autres foyers de vie (Paul Cadot, Les Cent Arpents, MAS la Devinière...) ou de permettre l'intégration de résidents au sein de la société (Club Alpin Français, Ville d'Orléans, Club ABC basket...).

- Nous accentuons le travail des équipes sur la coordination pour une meilleure prise en charge et une cohérence de celle-ci tout au long de la journée.

- Nous travaillons la coopération avec les responsables légaux et les familles pour faciliter l'intégration des résidents au sein de l'établissement et de la société dans le cadre de notre ouverture sur l'extérieur.

- Nous promovons la bientraitance avec la mise en œuvre d'un outil d'analyse de la gestion des risques et des actions correctrices à réaliser.

- Nous développons des outils d'évaluation (analyse des pratiques et de situation, commissions, participation des usagers, démarche qualité, plan de formation/ développement des compétences).

3 – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est situé dans la ville d'Orléans au sein d'un quartier agréable équipé de commerces. Le réseau des transports en commun nous permet une accessibilité au Centre Ville en quelques minutes.

Il est aussi placé à proximité de la Loire, patrimoine mondial de l'Unesco.

Il est composé de plusieurs bâtiments insérés dans une propriété verdoyante avec un parc boisé et classé, à savoir :

- Un bâtiment administratif composé de bureaux et d'une salle de réunion,
- Un centre d'activités servant à l'accueil des résidents externes et aux diverses activités réalisées dans la journée (espaces détente, ateliers). La salle de théâtre sert aussi à nos réunions (Assemblée générale, réunions de parents,...) et aux fêtes des résidents (anniversaires, fêtes avec les parents/représentants légaux,...),
- Un foyer de vie sur 3 étages accueillant 16 à 18 résidents en internat composé de 18 chambres, de sanitaires et douches et de pièces communes à vivre (salon télé, véranda, salle détente, cuisine, salle à manger, infirmerie),
- Un foyer d'accueil médicalisé comprenant, pour le moment, une maison de plein pied accueillant 8 résidents composée de 8 chambres avec salle d'eau, une infirmerie, une salle à manger séjour et une cuisine,
- Des espaces verts composé d'un jardin de 1200 m² environ aménagé avec un potager, des massifs de fleurs, deux poulaillers, et un parc boisé de 3000 m² environ comprenant des arbres classés, des espaces repos et un atelier de jardinage.

Les différentes planches données en annexe vous donnent une vue d'ensemble de l'établissement. Par ailleurs, pour suivre le développement de notre établissement selon les 3 axes d'autonomie, d'épanouissement et d'intégration, nous l'avons organisé en 5 pôles :

- Pôle de la vie quotidienne,
- Pôle des loisirs et culture,
- Pôle des activités artisanales,
- Pôle des activités sportives et
- Pôle des activités à visée thérapeutique.

3-1 - Fonctionnement de l'internat :

L'internat est ouvert toute l'année. Nous pouvons organiser des séjours adaptés pour les résidents qui le désirent lors de périodes d'été ou de Noël leur permettant d'éviter de se retrouver « seul » dans la structure.

Les résidents internes sont accueillis au sein des entités physiques, le Foyer de Vie accueillant 16/18 résidents et le Foyer d'Accueil Médicalisé 8 résidents. Les horaires sont du lundi matin à partir de 9 heures au vendredi soir 16h30, pour les résidents souhaitant retourner dans leurs familles durant le week-end ou aller à l'extérieur suivant un projet décidé en collaboration avec les représentant légal et l'équipes éducative.. Durant ce temps, différentes activités sont proposés au sein des pôles vie quotidienne et loisirs/cultures : courses, ballades nature, visites de musées, expositions, animations.... Il permet aux résidents de se retrouver en petits groupes et d'avoir un rythme plus individuel.

Concernant la semaine, le fonctionnement général d'une journée type est le suivant :

- De 7h30 à 9h30 : lever, toilette, habillage, rangement de chambre, Petit déjeuner, soins, préparation et rangement,
- Activités de 9h30 à 12h00 au sein d'un des 5 pôles (voir projet d'accompagnement),
- Déjeuner de 12h00 à 14h00 dans leur entité internat,
- Activités de 14h00 à 16h30 au sein d'un des 5 pôles,
- Temps détente de 16h30 à 18h00 dans leur entité internat avec des activités de loisirs/détentes ou sportives,
- De 18h00 à 22h00-22h30 : Douches, repas, soirée, coucher.

Une organisation de journée type est jointe en annexe.

3-2 - Fonctionnement de l'externat :

Les résidents externes sont accueillis du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 au sein du centre d'activité du Foyer de Vie.

La journée est décomposée comme suit :

- De 9h00 à 9h30 : temps de détente avec collation, fitness, jeux, musique au choix de chacun,
- De 9h30 à 12h00 activités au sein d'un des 5 pôles,
- De 12h00 à 14h00 déjeuner au sein du Foyer de Vie avec les résidents internes,
- De 14h00 à 16h30 activités au sein d'un des 5 pôles,
- 16h30 collations dans la salle d'accueil avant le départ. Certains résidents peuvent être amenés à partir plus tard pour permettre de suivre une activité ayant un horaire plus tardif (ex : escalade avec le Club Alpin Français)

Une permanence est tenue à partir de 8h00 pour les arrivées et jusqu'à 17h30 le soir permettant une gestion plus souple des transports pour les familles.

Les résidents externes sont inscrits pour la semaine complète pour la majorité d'entre eux. Certains ne viennent que certains jours de la semaine en fonction du contrat de séjour signé avec l'établissement.

Ils ont aussi la possibilité d'intégrer le groupe d'externes ayant un projet de chambre séquentielle. En effet, nous avons une chambre utilisée suivant un cycle de 4 semaines par des résidents externes. Ce projet a pour objectif de préparer progressivement les résidents externes à intégrer un foyer de vie en qualité d'internes dans le futur en fonction des possibilités du Foyer de Vie et du choix du résident et de sa famille.

3-3 - Fonctionnement de l'administratif :

Les bureaux administratifs sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00. La secrétaire présente à l'accueil vous donnera les renseignements, notamment administratifs, que vous souhaitez.

Ils sont situés à l'entrée de l'établissement au 15 Allée Clos Fleuri.

Vous pouvez contacter les membres du comité technique pendant ces horaires pour convenir d'un rendez-vous.

4 – PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

4-1-Objectifs :

Ce projet d'accompagnement repose sur l'étude des besoins des personnes en situation de handicap. Pour cela, nous sommes partis des besoins donnés selon la pyramide de Maslow, ou les besoins fondamentaux de Virginia Anderson que nous avons hiérarchisés au sein de trois domaines de compétences sur l'être, le savoir être et le savoir-faire.

La personne en situation de handicap est abîmée dans son estime de soi car elle ne peut accéder au monde « ordinaire » comme tout à chacun. Elle compense souvent son incapacité intellectuelle par de l'intuition, des qualités de cœur et de vie intérieure qui se substituent à ses défaillances intellectuelles.

Les besoins de ces personnes sont multiples et se retrouvent presque toujours de l'une à l'autre, nous les avons qualifiées en trois grandes parties :

Domaine de l'Être :

- 4-1 Besoin d'être reconnu(e) en tant qu'adulte,
- 4-2 Besoin d'aimer et d'être aimé(e),
- 4-3 Besoin de ne pas être exclu(e) et de se sentir utile,
- 4-4 Besoin d'être respecté(e) dans son intimité et dans ses choix.

Domaine du Savoir Être :

- 4-5 Besoin d'être responsable et par conséquent responsabilisé(e) chaque fois que possible,
- 4-6 Besoin d'avoir une vie qui se rapproche autant que possible d'une vie normale,
- 4-7 Besoin de participer à la vie de son quartier, de sa ville.

Domaine du Savoir Faire :

- 4-8 Besoin d'être écouté(e) dans sa forme d'expression la plus singulière,
- 4-9 Besoin d'être accompagné(e) dans sa vie quotidienne,
- 4-10 Besoin d'être aidé(e) au niveau des soins,
- 4-11 Besoin d'être soutenu(e) dans le développement de ses capacités, l'expression de sa créativité et/ou le maintien des potentiels développés.

C'est sur la base de ces besoins/domaines que l'établissement propose des réponses adaptées au sein de chaque pôle. Ils seront aussi utilisés dans l'élaboration du projet individualisé/personnalisé.

Le respect de la personne en situation de handicap passe par le respect de ses droits mais aussi le libre exercice de ses devoirs au plan matériel, humain, social et spirituel.

On ne se contente donc plus, aujourd'hui, de seulement répondre aux besoins purement physiques de la personne, mais on s'efforce aussi de lui donner comme tout à chacun, des moyens d'expression et un accès à la vie en société pour une intégration sociale évitant l'isolement.

La notion d'accompagnement est essentielle à la vie des adultes accueillis. Il comprend une attitude de respect et d'encouragement de la personne qui va lui permettre d'évoluer tout en étant rassuré face à d'éventuelles agressions extérieures. C'est l'explication et l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne.

C'est la recherche du bien être physique, mental et social qui passe par l'accompagnement, le soutien, l'écoute, le conseil et la sécurisation pratiqués dans chacun des 5 pôles.

Ceci nécessite la conviction, la patience, l'énergie et le professionnalisme d'une équipe qui sait qu'au-delà des nécessités quotidiennes, elle a pour mission l'épanouissement, l'autonomie et l'intégration des personnes accueillies.

4-2-Description des 5 pôles :

4-2-1- Vie quotidienne :

Ce pôle concerne principalement l'aide apportée dans les actes de la vie quotidienne. Parmi ceux-ci nous pouvons regrouper tous les moments suivants :

- le lever, la toilette, l'habillement, l'esthétique, les soins, les courses personnelles,
- l'entretien de son linge et de son espace privé,
- les repas, la participation à l'entretien des bâtiments, les courses collectives.

Ces actes de la vie quotidienne concernent plus particulièrement les résidents internes, mais nous portons aussi une attention pour les résidents externes, notamment avec la possibilité pour eux d'accéder au principe de la « chambre séquentielle » nous permettant de les suivre plus longuement et de les aider à travailler ces moments de façon plus autonome. Un travail en collaboration avec la famille est fait pour assurer un suivi cohérent et une évolution vers plus d'autonomie de la personne.

Les objectifs de l'équipe pluridisciplinaire sont de rechercher au maximum l'autonomie de la personne dans ces gestes quotidiens mais aussi de devoir agir avec des gestes d'appoints : faire avec, ou de substitution : faire à la place de, si nécessaire, à chaque fois qu'une personne ne peut les réaliser de façon autonome.

L'accompagnement doit toujours permettre à la personne de garder un espace d'initiative personnelle, de maintenir son autonomie, de lui permettre de s'épanouir : stimuler, solliciter et tester, de développer des potentialités humaines fondamentales.

Respecter la personne, c'est d'abord la considérer comme sujet singulier, comme un individu à part entière, en tenant compte de son histoire de vie, de ses goûts, de ses envies, de ses choix, de ses besoins, notamment d'avoir un « chez soi ».

Il existe des règles et obligations pour les professionnels afin de ne pas transgresser les droits fondamentaux des résidents que sont le respect de la dignité, de la vie privée, de l'intimité des personnes et le droit à la confidentialité. (Individualiser l'accompagnement pour les toilettes suivant un protocole établi).

Un autre aspect important que l'on cherche à faire émerger au sein de ce pôle, concerne la responsabilisation des résidents au sein de leur lieu de vie avec la participation aux tâches collectives en fonction de leur capacité. La mise en place d'un tableau de service avec des pictogrammes et photos aide au repérage des tâches à réaliser. Des temps forts collectifs sont aussi institués tels que les anniversaires.

Par ailleurs, l'équipe éducative a mis en place des temps de prise en charge individualisées pour appuyer le travail éducatif auprès de chaque résident et les aider à améliorer leur autonomie et leur épanouissement au sein de leur lieu de vie : notamment pour les toilettes, le rangement de leur espace privé, la gestion de leur linge, les courses personnelles (banque, poste, autres,...). Ces temps sont mis en place en fonction des besoins lors du projet individualisé/personnalisé de la personne.

Concernant les places du Foyer d'Accueil Médicalisé, l'équipe pluridisciplinaire est appuyée par un médecin coordonnateur pour veiller à apporter une palette de soins nécessaires aux états de santé des résidents de la maison. Ceux-ci ont besoin d'être suivis et aidés dans les gestes de la vie quotidienne de façon plus complète par perte d'autonomie (exemple des personnes à mobilité réduite).

4-2-2-Loisirs et culture :

La personne en situation de handicap accueillie fait partie de la société. De ce fait, elle a, comme tout citoyen, un rôle à y jouer. C'est le but que l'on essaiera de se fixer dans ce pôle en mettant l'accent sur les contacts avec les autres, la connaissance, l'acceptation et la mise en œuvre des règles sociales élémentaires qui permettent un respect réciproque.

Les objectifs fixés dans ce pôle sont principalement : partager avec les autres, créer du lien avec l'extérieur, éviter l'isolement social, participer à la vie de la cité, à la vie culturelle.

Les activités ont surtout été orientées vers les aspects artistiques, culturels et de détente. Nous trouvons donc les activités suivantes :

- Pour l'artistique : Handidanse avec le Centre de Rencontre et d'Animation de Bustière (CRAB) , la musique avec le Djembé, le piano et la chorale des Amis de Pierre.
- Pour le culturel : La médiathèque, le cinéma, les visites d'expositions et de musées, les spectacles.
- Pour la détente : Les ballades en ville, en bord de Loire et/ou à la campagne, les activités extérieures (patinoire, bowling, piscine,...), les après midi dansantes, les anniversaires, les fêtes de Noël et d'été avec les familles, les participations aux fêtes de Jeanne d'Arc, Carnaval de Jargeau...

Assurer la qualité de vie et valoriser le rôle social de la personne accueillie participent à la prévention des comportements agressifs. La souffrance mentale ou physique qui ne peut s'exprimer en mots doit être perçue et pris en compte, car elle constitue un message qui explique un comportement.

4-2-3-Les activités artisanales :

Nos observations et essais nous ont amené à mettre en place des ateliers d'activités artisanales permettant à chaque personne de pouvoir développer son potentiel en réalisant des objets utiles de qualité répondant aux besoins de se sentir utile. Ces objets sont proposés à la vente lors de journées portes ouvertes/exposition vente, à l'extérieur et le vendredi après midi lors du petit marché intra muros. Cet espace est un vrai trait d'union entre la société et les personnes qualifiées inaptes au travail leur permettant de valoriser le fruit de leur réalisation sachant que celles-ci sont adaptées à leur rythme et à leurs difficultés (pas de mise en échec). En restant acteur de celui-ci jusqu'à la vente, il participe réellement à leur épanouissement et leur intégration au sein du quartier et de la ville.

Cette valorisation passe par la créativité dans la conception, la fabrication et la réalisation d'objets divers (Tableaux, bougies, savons, maisons à oiseaux, produits du jardin,...) que nous avons voulu simple de réalisation mais apportant de la diversité et beaucoup de créativité.

Tous ces ateliers sont animés par des moniteurs d'ateliers et éducateur technique spécialisé. Ils ont pour objectif pédagogique d'aider les personnes à se dépasser tout en respectant leurs rythmes, leurs limites et en stimulant leurs capacités de créativité. En effet, il s'agit bien de ne pas mettre en échec la personne mais de la valoriser. Les éducateurs chargés d'encadrer ces activités s'appuient ainsi, en général, sur le désir du résident.

Les expositions ventes ainsi que le marché du vendredi ont pour but principal d'aider à l'intégration des personnes en leur montrant l'utilité de leurs réalisations.

Toutes ces activités suivent les procédures du projet pédagogique pour garder constamment un œil vigilant sur les objectifs, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Les écarts seront analysés et nécessiteront des évolutions au fur et à mesure des années pour continuer à répondre aux besoins des personnes accueillies.

Les différentes activités sont regroupées autour de thèmes qui sont en cours de développement :

➤ Atelier bougie/savon :

Les objectifs au sein de cet atelier sont multiples, dû à la diversité des techniques utilisées. Nous développons principalement :

- Le maintien des acquis, notamment la dextérité, au sein de l'atelier,
- Le développement sensoriel : avec l'utilisation des parfums, colorants, différents matériaux,
- La socialisation par la vente des objets fabriqués,
- La valorisation et l'estime de soi par l'accès à la réalisation d'objets finis de qualité et utile.

Nous recherchons, entre autre, à répondre aux besoins de se sentir utile, d'être reconnue, de participer à la vie de sa ville, d'être soutenue dans l'expression de ses capacités. Ces objectifs permettent aux personnes d'avoir de la satisfaction dans la réalisation des objets et dans les échanges avec des personnes extérieures valorisant ainsi leurs personnes propres.

Un travail particulier sur l'intégration se fait jour avec la collaboration du magasin « Les Vitrines de Loire » intégré à l'ESAT des Cents Arpents à Saran qui a accepté une vitrine de nos fabrications au sein de leur espace de vente. Un groupe de résidents collabore avec l'ESAT pour le suivi des ventes et stocks de leurs produits dans le magasin.

➤ Espaces verts :

Le jardin de 1200 m2 nous donne des possibilités importantes pour les personnes ayant besoin d'activités extérieures, de voir pousser les légumes, de s'occuper des animaux. Un marché de vente de fleurs, de fruits et/ou de légumes se déroule tous les vendredis après midi sur le site et apporte beaucoup de satisfaction aux résidents et aux parents lors d'un moment d'échange et de convivialité. Cet espace ouvert est très apaisant et permet d'accéder à une meilleure autonomie et à des prises d'initiatives.

Les résidents, sous la responsabilité de l'éducateur, s'organisent, préparent leur travail eux-mêmes (préparation des outils et du matériel).

Cet atelier permet de façon générale, de travailler aussi bien individuellement que de manière collective, et, est rythmé avec le cycle des saisons.

Le jardin est divisé en plusieurs parties :

- Un potager pour les légumes,
- Des parterres de fleurs,
- Des arbres fruitiers,
- Deux poulaillers avec poules, canards et pigeons,
- Une pelouse,
- Un bâtiment couvert pour les semis et le rangement des outils.

➤ Atelier Bois :

Le travail sur la matière bois apporte beaucoup de satisfaction aux résidents. Les différents objets réalisés (moulin, maison pour oiseaux, porte filtre à café, plaque de porte avec son nom,...) sont soit utilisés pour leur environnement personnel, soit vendus avec les autres fabrications lors des expositions ventes.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Le suivi des règles de sécurité et l'acceptation du cadre,

- L'indépendance, la socialisation et le partage,
- La prise de confiance en soi et la réalisation de soi par le travail manuel,
- L'expression des difficultés ou des besoins,
- La reconnaissance et l'utilisation des outils (Qu'est ce qui sert à quoi ?),
- Le travail sur la dextérité et la régularité des gestes,
- Le travail sur la notion de temps et la patience (Plusieurs séances pour fabriquer un objet),
- La valorisation au travers de la satisfaction dans l'aboutissement et la réussite de leur ouvrage.

➤ Atelier Arts visuels :

Un atelier de création artistique a pris jour. Les objectifs pédagogiques sont basés principalement :

- sur le maintien des acquis du résident,
- sur le développement de sa créativité,
- sur les respects des consignes,
- sur l'acquisition de techniques concernant les couleurs, les formes...

Dans la recherche de l'inspiration, nourrie par les visites d'exposition, il développe sa créativité pour aboutir à un style qui lui est vraiment propre.

Les résultats se font jour avec des participations à des expositions de peinture. Exemple : la Passerelle, le doyenné du Baron et la maison des associations.

Les tableaux sont en vente ou en location.

4-2-4-Le pôle sportif :

Nous avons, dans nos observations quotidiennes, réfléchi à la mise en place d'un véritable pôle sportif regroupant toutes les activités à dominante sportive. Ce pôle est animé par un éducateur sportif et une aide médico psychologique.

La priorité de ce pôle est de lutter contre la sédentarité et ses effets :

- Isolement social,
- Perte de capacité physique et physiologique,
- Perte d'autonomie.

Pour répondre à cette attente, nous mettons en place 3 orientations :

-Savoir Faire : développement chez tous les résidents des capacités organiques, foncières et motrices. Cela suppose que chaque résident participe au minimum à une activité sportive par semaine. (Maîtrise de mouvements, repérage dans les lieux, utilisation des objets et supports,...)

-Savoir : donner l'accès à différents sports en assurant l'appropriation des pratiques sportives. (Pratique de l'équitation, connaissances des règles de football,...)

-Savoir-Être : offrir à chacun des connaissances concernant l'entretien de ses potentialités et l'organisation de sa vie physique suivant le sport pratiqué. (Confiance en soi, curiosité, dépassement de soi, socialisation,...).

Les différentes activités mises en œuvre dans ce pôle sont les suivantes :

- L'équitation pour faire bénéficier le résident d'une activité au contact d'un animal avec le centre équestre Franck THERMEAU. Nous avons 3 créneaux correspondant à des objectifs différents : le soin, la pratique débutante et la pratique confirmée.
- L'escalade en partenariat avec le Club Alpin Français d'Orléans en lien avec d'autres structures comprenant un séjour par an.
- Le basket avec le club ABC Basket à raison d'une séance par semaine.
- Le multisport en partenariat avec la Ville d'Orléans pour découvrir différents sports : Boxe éducative, Flag rugby, Piscine par exemple pour 2007-2008.
- Le vélo permettant l'acquisition d'une certaine indépendance dans les déplacements avec ce moyen de locomotion. Il existe 2 niveaux : débutant et confirmé.
- La piscine/balnéo : travailler avec le résident dans un environnement différent sur plusieurs niveaux : découverte/détente en balnéo à la M.A.S. de la Devinière et pratique de la natation à la piscine de la Source ou de Saran.
- La randonnée pour permettre la pratique régulière sans aptitudes particulières et progresser vers un sport spécifique.
- Les Fous du stade : en partenariat avec un autre foyer de vie, nous avons créé une équipe de football participant au championnat régional de la Fédération Française de Sport Adapté.

Chaque activité démarrera avec une évaluation des capacités du résident pour déterminer les difficultés (éviter les situations d'échec) et les acquisitions déjà en place. Cette évaluation permettra de proposer un travail individualisé même lors de situations collectives, pour obtenir une progression propre à chacun. Une évaluation trimestrielle est faite avec un retour au résident pour l'encourager et le motiver.

Par ailleurs, les activités seront choisies en fonction du projet individualisé du résident et des possibilités d'organisation de l'établissement. Les résidents ne peuvent donc pas participer à toutes les activités sportives compte tenu du nombre de places effectives au sein de chaque activité.

Un bilan est réalisé en fin de cycle pour chaque résident (bilan individuel) et pour l'ensemble du groupe (bilan collectif). Ces bilans permettent de fixer les objectifs pour l'année suivante.

4-2-5-Le pôle à visée thérapeutique :

Nous avons développé un véritable pôle à visée thérapeutique sous la supervision de la psychologue.

Dans ce domaine, nous sommes à l'écoute des personnes pour leur permettre un réel épanouissement et un maintien de leurs acquis. L'observation clinique nous permet de faire évoluer les projets individualisés de chaque personne.

Ce pôle comprend 3 axes de travail :

- Suivi individuel avec la psychologue :

La psychologue prend en charge le suivi psychologique des résidents au travers de tests et d'entretiens en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Cette prise en charge spécifique donne une possibilité pour le résident d'avoir un espace privé de dialogue où il peut se livrer en toute confiance. Ce suivi permet de pouvoir réajuster le cas échéant le projet individualisé.

➤ Le Groupe d'Accompagnement Personnalisé (GAP) :

Il s'agit d'une prise en charge plus individuelle, autour d'activités sensorielles, de socialisation, de découverte, de recherche de potentiels, de maintien des acquis, d'écoute et de détente. C'est pour cela qu'il est constitué de petits groupes sous la conduite d'une monitrice éducatrice.

Les activités se réalisent soit sur l'externat, soit à l'extérieur.

Les objectifs de cet accompagnement :

- Accompagnement sur des besoins ponctuels ou permanents (maintien des acquis, repères spatiotemporels,...),
- Aide au développement du bien-être du résident,
- Adaptation au rythme de la personne et prise en compte de certains troubles.

Les activités mises en œuvre sont les suivantes :

- Un apprentissage personnalisé : Les techniques et outils sont choisis avec les résidents. Ils doivent permettre de développer ou simplement de maintenir les acquis.

Nous travaillons sur la lecture, l'écriture, la reconnaissance de formes, des lettres et des couleurs, les pictogrammes,...

- La ferme pédagogique : Elle permet de découvrir le monde de la ferme (animaux, fabrication des aliments, les odeurs, le goût, la reconnaissance des fruits et légumes), de développer les sens et de travailler la socialisation.

- Les sorties découvertes : Elles permettent une ouverture sur l'extérieur. Un travail est réalisé sur la capacité de choix, de prise de décision en choisissant les visites en groupe (positionnement dans le groupe, travail sur la frustration, l'adhésion...) Un travail sur la mémoire est effectué au retour par la restitution du déroulement de la visite.

- Le temps de relaxation : Moment de détente pour les résidents pour éliminer les tensions existantes. Il permet aussi un travail de sensation sur les différentes parties du corps et travail d'identification de l'unité de son corps

➤ L'art thérapie : Théâtre :

L'art thérapie est l'exploitation du potentiel artistique d'une personne à visée humanitaire et thérapeutique. Elle consiste à créer les conditions pour que les personnes puissent (re)construire leur identité et affirmer leur singularité.

Elle s'adresse prioritairement à ceux ou celles qui ont des troubles liés à la communication, la relation et/ou l'expression. En effet, l'activité artistique mobilise la personne dans son interactivité. Elle sollicite la sensorialité qui s'expérimente, se travaille, se modifie, s'affirme et pour certaines personnes se découvre.

De fait, la personne est reconnue et validée dans son style, ses goûts et sa façon originale d'être dans le monde.

Les objectifs de cette activité consistent à mettre en œuvre la pratique artistique aux besoins d'une personne : besoins pathologiques, existentiels ou purement artistiques. Ils sont définis avec la personne au cours de l'élaboration et du suivi de son projet individualisé.

L'activité se déroule sur 1 journée par séance de ¾ d'heure pour 3 à 7 résidents en individuel ou en petit groupe. Elle s'effectue dans la salle théâtre avec un temps d'échauffement et des exercices. Des feuilles d'évaluation et d'observation permettent des bilans pour le projet individualisé.

Foyer de Vie Les Amis de Pierre - 15, allée du clos fleuri 45000 Orléans - Tél : 02 38 43 09 47 - Fax : 02 38 53 34 65

Internet : www.amisdepierre.com - Email : directeur@amisdepierre.com

Le travail est engagé lorsque la personne accompagnée gagne en autonomie, se responsabilise et porte sur elle-même un regard positif, critique donc constructif et salubre, quelque soit sa pathologie ou son mal-être.

5 – OUTILS

5-1- Procédure d'admission :

L'admission d'un(e) résident(e) suit le cheminement suivant :

a- Prise de RV avec la famille, l'établissement d'origine, le représentant légal et la personne à accueillir pour une présentation de l'établissement et de son projet d'établissement suivi d'une visite du site. Il est demandé au représentant légal ou à l'établissement d'origine, l'orientation acceptée par la C.D.A.P.H., des bilans les plus complets possibles concernant la personne (éducatifs, médicaux...) pour l'étude du dossier d'inscription.

b- Une étude est faite au cours d'une réunion de comité technique regroupant le directeur, la responsable du service éducatif, la psychologue, l'infirmière et le chef du personnel pour vérifier la possibilité ou non de la personne d'intégrer le foyer dans un avenir plus ou moins proche.

c- Si le résultat est positif, une visite médicale avec le médecin coordonnateur est prévue pour les places médicalisées. Après validation, la possibilité de programmer un stage découverte est effectué dans les mois qui suivent cette décision. Ce stage est d'une période de 3 semaines pour permettre à la personne d'avoir le temps de faire connaissance avec la structure, les résidents et les activités. A l'issue de ce stage, un bilan est réalisé avec un éducateur, la responsable du service éducatif, l'infirmière le cas échéant, la personne accueillie et l'établissement d'origine. Une restitution écrite est faite en fin de stage.

d- Suivant les conclusions de ce bilan, une admission, un stage d'intégration, une mise sur liste d'attente ou un refus peut être décidé.

e- Dans le cas d'une admission, un dossier avec les documents d'explication (Livret d'accueil, charte, règlement de fonctionnement) et le contrat de séjour est transmis au représentant légal et remis avant l'arrivée.

f- Lors de son arrivée, la personne intègre un des services de l'établissement (foyer, maison ou centre d'activités pour les externes) et, a une période d'adaptation de plusieurs semaines avant la finalisation de son projet individualisé/personnalisé lui permettant de se poser et de prendre ses marques suivant son rythme.

Le projet de chaque personne accueillie sera plus particulièrement suivi par deux membres de l'équipe éducative de son service (nommés : référent et co-référent).

Ce référent sera chargé de centraliser les éléments d'observation concernant la personne suivie (besoins, attentes et capacités) afin élaborer son projet personnalisé avec la responsable de service éducatif, l'infirmière pour les places médicalisées et la psychologue.

Il sera le garant privilégié du projet personnalisé du résident auprès du comité technique mais aussi des responsables légaux et/ou familles.

Il est également responsable des questions matérielles concernant le résident (objets personnels, vêtements, achats divers, vacances...).

La relation qu'il entretiendra avec le résident se devra de ne pas devenir exclusive puisque l'ensemble de l'équipe est concerné par le suivi de chacun, mais il se devra de faire le lien entre le résident et les autres membres de l'équipe chaque fois que cela sera nécessaire.

Dans cette optique, le choix du référent n'a aucun caractère définitif. Un changement peut intervenir sur un plus ou moins long terme, en fonction du suivi du résident (éventuellement de son souhait), afin d'éviter une relation trop privilégiée et trop affective, un changement systématique sera mis en place tous les 2 à 3 ans.

5-2- Projet personnalisé :

Le projet personnalisé représente la colonne vertébrale de la prise en charge du résident. Il doit être établi dans les 6 mois après l'arrivée de la personne dans l'établissement. Il est un document qui doit être élaboré avec la recherche constante du consentement de la personne.

Le projet est transmis au responsable légal du résident pour accord avec possibilité de rencontre si nécessaire.

L'objectif principal de cet outil est de permettre à la personne accueillie de pouvoir exprimer ses choix et de les inscrire au sein d'activités dans la limite des possibilités d'organisation de l'établissement et des avis médicaux, afin qu'elle devienne actrice de son parcours de vie comme tout à chacun.

Les documents utilisés pour le projet personnalisé sont les bilans d'observation et d'activités élaborés par l'équipe éducative dont certains sont faits avec la collaboration de la personne accueillie et les bilans médicaux élaborés par l'équipe médicale et paramédicale pour les places médicalisées.

Une révision du projet personnalisé est faite annuellement. Une révision de celui-ci peut se faire au cours de l'année soit partiellement soit totalement sur la demande d'un des participants à l'élaboration du projet en fonction de l'évolution de la personne.

Un rapport d'évolution est réalisé pour la C.D.A.P.H. tous les 5 ans ou moins suivant l'évolution de la personne et/ou une demande expresse de cette commission d'orientation.

Une étude pour chacun des 5 pôles en lien avec les besoins retenus dans le projet d'accompagnement, est réalisée pour avoir une vue d'ensemble la plus globale possible.

Une réunion annuelle a lieu afin d'élaborer le projet avec le référent et co-référent, la responsable de service éducatif, l'infirmière, la psychologue et le médecin coordonnateur si nécessaire. Elle permet de faire un bilan du « travail » effectué depuis le dernier P.P., de l'évolution et de l'intégration du résident au sein de l'établissement, et de définir la visée globale du projet individualisé/personnalisé et les actions concrètes à mettre en œuvre. Cette réunion est réalisée avec l'aide d'outils d'analyse qui permettent d'observer l'évolution du résident et de garder une certaine objectivité vis-à-vis de lui.

La construction du Projet Personnalisé est ensuite faite avec la participation du résident en lui expliquant les différents éléments le constituant et en visant à obtenir son accord ou pas sur les actions à mettre en œuvre. Nous utiliserons alors une communication adaptée pour une meilleure compréhension du projet par le résident.

Après accord du résident et signature de celui-ci, le P.P. est envoyé au responsable légal pour accord (signature) avec possibilité de rencontre si nécessaire. La famille est aussi informée avec également possibilité de rencontre. Par ailleurs, ils ont loisir de rencontrer les membres du comité technique si le besoin se faisait sentir sur rendez-vous tout au long de l'année pour étudier tel aspect du P.P. ou de l'évolution du résident.

5-3- Instances représentatives :

L'établissement, ainsi que l'association, a mis en œuvre plusieurs instances pour permettre une expression des résidents, des familles ou représentants légaux et du personnel. Elles sont les suivantes :

- Le Conseil à la Vie Sociale: mis en œuvre suivant la loi 2002 et les décrets s'y rapportant. Pour notre établissement, il est composé d'un collège de 3 résidents, de 3 représentants légaux et/ou familles, de 3 membres du personnel et d'un membre du Conseil d'Administration de l'association. Il se réunit environ 3 fois par an et donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur la vie quotidienne, les activités, les projets,..... Les membres sont élus par bulletin secret pour 3 ans.

- La commission de parents: elle réunit environ 8 parents et se réunit avec 2 membres du Conseil d'Administration de l'association. Elle a pour mission de permettre l'expression de parents directement avec l'organisme gestionnaire.

- Conformément au code du travail, l'établissement élit des délégués du personnel pour représenter les salariés auprès de la direction sur toute question portant sur les conditions de travail des salariés.

5-4- Réunions :

Pour assurer les missions décrites ci-dessus, les salariés ont besoin d'être réunis pour discuter de leurs actions éducatives, des points particuliers concernant certains résidents, de l'organisation en cours. Plusieurs réunions ont lieu permettant de coordonner les actions de chaque entité au service du bien-être des résidents et de la mise en œuvre de ce projet d'établissement.

Des réunions spécifiques ont été établies :

- **Réunion d'élaboration et de réactualisation du projet personnalisé** : 1 toutes les 2 semaines (hors période de congés) en présence de la responsable du service éducatif, de la psychologue, des référent et co-référent en charge de la situation du résident concerné et de l'infirmière pour les places médicalisées.
- **Réunion éducative** : 1 fois toutes les 2 semaines, chaque équipe éducative se réunit avec la responsable du service éducatif pour travailler sur l'organisation, le projet et les points éducatifs nécessaires au bon fonctionnement du service.
- **Réunion de « coordination »**: 1 fois par semaine regroupant le directeur, la responsable du service éducatif et les coordinateurs du foyer, de la maison et de l'externat. Ils s'échangent les informations concernant les arrivées/départs/rendez-vous des résidents pour la semaine à venir ainsi que les problèmes d'organisation transversale et le suivi du fonctionnement de chaque service.
- **Réunion Comité technique** : 1 fois par semaine comprenant le directeur, la responsable du service éducatif, la psychologue, le chef du personnel et l'infirmière. Cette réunion supervise les décisions à prendre pour la venue de nouveaux résidents, de stagiaires, de modification d'organisation et de suivi des résidents/représentants légaux...
- **Réunion dynamique de groupe et d'analyse de situation** : 1 fois toutes les 3 semaines, chaque équipe éducative (foyer, maison et externat) se réunit avec la psychologue afin d'échanger sur son fonctionnement (place de chacun, tensions,...).

- **Réunion commissions** : 1 fois toutes les 3 semaines, Elle regroupe l'ensemble de l'équipe éducative divisée en groupes transversaux pour travailler sur l'évolution des outils utilisés dans l'établissement (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, procédures qualité, gestion des risques, ...)
- **Conseil Qualité** : Il se réunit régulièrement pour faire le point sur le fonctionnement du système qualité mis en place au sein de l'établissement. Il permet de suivre les incidents, les anomalies, les demandes de modification, de création et de progrès répertoriés. Il participe à l'élévation du niveau de qualité demandé au sein de l'établissement.

6 – PRESENTATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel se doit d'être attentif au bien être des résidents et donc d'être solidaire notamment dans les situations dites difficiles.

Il est responsable de ses actions et de son attitude et chacun peut être amené à agir quelle que soit sa fonction.

L'équipe est pluridisciplinaire, les fonctions et les responsabilités de chacun sont précisées avec des fiches de poste.

Un comité technique a été mis en place comprenant le directeur, la responsable du service éducatif, le chef du personnel, la psychologue et l'infirmière se réunit régulièrement et a pour missions : étude des nouveaux dossiers d'admission, assurer la cohérence des actions éducatives, apporter le soutien aux résidents, aux équipes et aux représentants légaux/familles.

Pour atteindre les objectifs fixés par le projet d'établissement, l'ensemble du personnel devra s'appuyer sur les points suivants :

- Solidarité et confiance réciproque indispensables face aux difficultés rencontrées par chacun. Conditions nécessaires pour développer un réel esprit d'équipe,
- Respect de l'opinion des autres en développant l'écoute qui nous permet de grandir et d'accentuer notre ouverture d'esprit. Ce respect demande de l'écoute et de pouvoir modifier notre point de vue le cas échéant nous permettant de réguler et de progresser dans la prise en charge des résidents (remise en cause),
- Respect des règles de fonctionnement nécessaire au passage de l'information des résidents sur leurs droits et devoirs,
- Vision claire et acceptée des objectifs du projet individualisé/personnalisé de chaque résident,
- Un programme de formation continue individuelle ou en groupe intra établissement permettant d'augmenter l'efficacité de l'équipe,
- Un système d'information interne performant pour l'ensemble des équipes réparties sur plusieurs sites,
- Questionnement auprès du comité technique quand nécessaire.

Ce ne sont que quelques points que chacun devra avoir en tête, mais avant tout, c'est le professionnalisme associé à la motivation qui fera la différence et apportera au foyer toute sa qualité et permettra l'épanouissement des résidents.

Une collaboration étroite est réalisée entre le personnel et l'association. Ce lien doit permettre de garantir à chacun de rester en lien avec l'esprit et la réalisation de ce projet d'établissement.

Concernant les places médicalisées, l'équipe est particulièrement sensibilisée aux soins et à la recherche du bien-être et de l'autonomie. Pour cela, une équipe pluridisciplinaire est formée autour de ces points avec 1 médecin coordonnateur à temps partiel 1 infirmière à temps plein, une équipe d'Aide -Soignant/A.M.P. pour la quotidienneté et des veilleuses qualifiées aides-soignantes. Un programme de formation est en cours de réalisation pour assurer la technicité des approches éducatives et médicales pour cette équipe avec une polyvalence entre les Aides-soignants et les AMP.

Voir l'organigramme en annexe.

7 – ENVIRONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

7-1- Financier :

Notre établissement s'inscrit dans le cadre des schémas départementaux et régionaux pour le handicap. Il a démarré en 2001 avec une autorisation de 22 places dont 14 en internat. 2 extensions ont, depuis, vu le jour. La première, en 2005, de 6 places dont 2 en internat et la deuxième, en 2007, avec l'ouverture de la maison pour 8 personnes.

En date du 27 juillet 2010, nous avons eu un avis favorable du CROSMS pour la transformation des 8 places de la maison en places médicalisées. Un arrêté a été promulgué pour le financement de 3 places dans un premier temps.

Notre budget, de l'ordre de 1,8M€, est financé par le Conseil Général du Loiret pour la partie hébergement et activités, par la C.P.A.M. pour le budget soins et par les récupération de ressources auprès des résidents suivant le règlement départemental de l'aide sociale.

7-2-Cadre légal :

Nous nous inscrivons dans le cadre des nouvelles lois du 2 Janvier 2002 et du 15 Février 2005 sur le handicap.

Ces évolutions nous amènent à nous adapter pour garantir l'application de ces lois dans le respect des résidents et de leurs droits.

Ces évolutions mettent le résident au cœur du dispositif avec notamment la mise en œuvre d'éléments suivants :

- b. Affirmation de la place des usagers, de leurs familles, de leurs droits et libertés :
 - i. Charte des droits et libertés,
 - ii. Contrat de séjour,
 - iii. Créer un livret d'accueil,
 - iv. Créer et mettre en œuvre un règlement de fonctionnement,
 - v. Création d'un conseil à la vie sociale,
 - vi. Développer les prises en charge individuelles avec le Projet Individualisé/Personnalisé,
 - vii. Possibilité de recours à la médiation avec des personnes qualifiées.
- c. Développer des référentiels de bonnes pratiques avec une évaluation régulière :
 - i. Evaluation interne tous les 5 ans,
 - ii. Evaluation externe tous les 7 ans.
- d. Elaborer un projet d'établissement avec une révision tous les 5 ans.
- e. Développer une logique de partenariats en réseaux.

Tous ces éléments nous ont poussé à refondre totalement tous les documents et modes de fonctionnement de l'établissement.

Afin de garantir une prise en charge de qualité auprès des résidents, nous avons élaboré un processus qualité s'inspirant des normes AFNOR ISO 9000 et garantissant un niveau professionnel de prise en charge. Cette logique intervient aussi dans le cadre de la prévention de la maltraitance et pour la promotion de la bientraitance. Nous nous appuyons sur le plan de

développement de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance rédigé en mars 2007 par Monsieur Philippe BAS, ministre délégué aux Personnes Handicapées.

7-3- Partenariats :

Un de nos objectifs majeurs est l'intégration des résidents au sein du quartier, de la ville et de la société. Pour cela, nous avons voulu que l'établissement soit ouvert sur l'extérieur afin de permettre l'intégration des résidents au sein du quartier, de la ville et des associations.

Les relations que l'on entretient avec l'extérieur peuvent être formalisées avec des conventions dans le cadre de partenariats établis ou informels, notamment avec les commerçants du quartier.

- a. Quartier : Nous avons une approche de commerce de proximité et d'intégration avec certains commerçants : Boulanger, Presse, Coiffeur, Epicerie qui connaissent les résidents et participent ainsi à leur intégration dans le voisinage en travaillant l'autonomie et la responsabilisation de ceux-ci et en y apportant une note chaleureuse.
- b. Ville d'Orléans : Nous sommes partenaires avec la ville d'Orléans, notamment dans le cadre de la semaine Ville Handicap qui a lieu tous les 2 ans. De même, nous avons une convention avec la ville dans le cadre du sport adapté avec la participation hebdomadaire d'un groupe à la découverte de sports (boxe, gym, foot en salle...).
- c. Fondation Pompidou : Cette fondation nous suit depuis de nombreuses années en nous apportant leurs concours de bénévoles pour s'occuper des résidents lors de nos réunions. Ce partenariat a tissé de nombreux liens amicaux entre les résidents et les bénévoles.
- d. Club Alpin Français : nous avons une collaboration depuis 2006 avec eux sous la forme de voyages annuels (Jura, Mayenne) à la découverte de l'escalade et de la randonnée, et sous la forme d'une activité escalade hebdomadaire avec d'autres structures médico-sociales sur la ville d'Orléans.
- e. Club ABC Basket : Nous avons démarré depuis 2009, une collaboration avec ce club sous la forme d'une séance hebdomadaire avec une autre structure médico-sociale.
- f. Les Fous du stade : en partenariat avec une autre structure de foyer de vie, Paul Cadot, un groupe de résidents participe au championnat de football régional handicap.
- g. Handi danse : un groupe de résidents suit les cours hebdomadaires au sein d'une structure Aselquo de la ville d'Orléans avec d'autres structures.
- h. Equipements sportifs : nous utilisons régulièrement les équipements suivants : Balnéo à la MAS de la Devinière, piscine de Saran, de Chécy et d'Orléans, le Club Hippique Franck Thermeau à Saint Pryvé Saint Mesmin, le parc de la Charbonnière....
- i. Lieux d'exposition vente : Nous avons réalisé plusieurs expositions vente à l'extérieur sur des marchés spécifiques, la maison des associations, la maison de retraite le doyenné du Baron. Nous avons aussi une vitrine de produits de bougies et de savons en permanence dans le magasin Vitrines de Loire à l'ESAT Les Cents Arpents de Saran.

8 – SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

8-1-Comité de suivi :

Afin de s'assurer la bonne adéquation dans le temps du projet d'établissement avec les besoins et attentes des résidents, nous mettons en œuvre un comité de suivi qui aura pour charge de faire remonter les demandes émanant des résidents au sein de leurs réunions de résidents sur chaque entité, ou du Conseil à la Vie Sociale ou de la part de l'équipe éducative.

Il est composé de membres du comité technique et de l'équipe éducative. Il se réunira 1 à 2 fois par an au sein d'une commission afin de valider la pertinence des demandes et observations et d'étudier les possibilités de mise en œuvre.

Il sera amené à se poser les questions suivantes :

- Répondons nous bien aux besoins des résidents?
- Proposons nous des activités cohérentes?
- Existe-t-il des besoins dont nous n'avons pas apporté de réponse?

8-2-Démarche qualité :

Notre établissement a développé une démarche qualité en se basant sur le principe d'un outil qualité de type ISO 9000.

Elle consiste à la mise en œuvre des dossiers qualité suivants :

- Manuel qualité : il regroupe tous les documents de base nécessaire à l'ouverture de l'établissement. Chaque salarié obtient son manuel à l'arrivée dans l'établissement. Il contient :
 - La présentation de l'association, la charte et le projet associatif,
 - Le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil
 - La charte des droits et libertés des personnes accueillies
 - Les procédures de base (création de documents, anomalie, incident et progrès)

Les principes d'évaluation interne et externe conformément à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles dans le cadre de la loi 2002-2.

- Guide qualité : Il regroupe toutes les procédures en œuvre au sein de l'établissement Ce classeur est l'épine dorsale de notre système qualité. Il doit être connu et appliqué par chaque salarié. Les principales procédures sont les suivantes :
 - L'admission de résident avec son dossier,
 - Le projet individualisé/personnalisé et son suivi,
 - La vie quotidienne,
 - Les procédures administratives,
 - Les procédures d'hygiène et de sécurité,
 - Les procédures comptables.

Chaque procédure comporte un mode opératoire avec des documents référencés ayant une procédure d'archivage particulière suivant la confidentialité et l'importance des documents.

- Document qualité : Il regroupe tous les documents utilisés au sein du foyer avec son mode de fonctionnement, de diffusion et d'archivage.

8-3-Evaluation :

La loi 2002-2 nous demande de procéder, à des périodicités fixées, à des évaluations interne et externe. Conformément à cette demande, nous avons procédé, en 2006, à une évaluation interne, avec l'aide d'un organisme de formation extérieur, l'Institut de Formation Sociale spécialisé dans le secteur du médico-social. Cette évaluation interne a été couplée à une évaluation de notre système qualité. Une note de synthèse a été élaborée et envoyée à notre financeur dans le respect de la loi 2002-2.

Les résultats de cette évaluation ont donné lieu à une réorganisation qui a abouti aujourd'hui à l'édition de ce projet d'établissement que vous avez entre les mains.

Nous réaliserons une évaluation externe dans les prochaines années, permettant de valider ce projet et de mesurer les écarts entre ce projet, les évolutions des demandes et besoins des résidents et des demandes de la loi. Cette évaluation sera réalisée en collaboration avec le personnel, le conseil à la vie sociale, les résidents et des membres du Conseil d'Administration.

Pour ce faire, nous pourrons utiliser les enquêtes de satisfaction que nous élaborerons en fonction de nos spécificités.

Le rapport donnera lieu à une mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration.

Le Conseil d'Administration s'assurera que les recommandations de cette évaluation soient mises en œuvre et aidera à la résolution de toutes difficultés, notamment concernant les investissements et l'organisation.

9 – CONCLUSION

Ce projet d'établissement mis en œuvre a pour but de maintenir les acquis, mais également de développer les différentes qualités et potentialités de chaque résident (intellectuelles, physiques, artistiques et manuelles).

La particularité de notre établissement est de mixer 3 types d'accueil : Foyer de Vie avec internat et accueil de jour et Foyer d'Accueil Médicalisée, avec l'objectif de développer des passerelles entre les différents modes d'accueil ainsi qu'avec d'autres types de structures extérieures (Ex. : ESAT) permettant une évolution et/ou un maintien des personnes sur leurs lieux de vie où ils ont pris des repères, et, où ils ont créé des amitiés créant du lien social important pour eux.

La variété nous permet d'accentuer certaines activités pour chaque résident où nous voyons qu'il pourra le mieux s'accomplir.

Cet objectif ne peut se faire qu'en établissant un partenariat entre les familles et/ou les représentants légaux, l'association, le personnel et le résident lui-même.

Ce foyer doit grandir et développer une âme garantissant un cadre sécurisant, accueillant et respectueux dans lequel la personne accueillie trouve son épanouissement et sa raison d'être pour :

- ☞ Développer son autonomie en lien avec ses capacités mais aussi être reconnue dans ses limites,
- ☞ Se sentir responsable et acteur de sa vie par une prise en compte de sa parole grâce à une communication adaptée,
- ☞ Se sentir utile par l'effort et la valorisation de ses réalisations,
- ☞ Mettre à jour et développer ses talents de créativité notamment,
- ☞ Développer un tissu amical, social afin d'être reconnu comme tout à chacun,
- ☞ Améliorer son bien-être en privilégiant les rencontres, l'accueil et l'amitié,
- ☞ Et sûrement d'autres éléments que les résidents sauront nous révéler au fil du temps.

PLAN DE SITUATION

Quartier SAINT LOUP

Foyer



Bâtiment administratif



Vers le Centre Ville d'Orléans

Vers Saint Jean de Braye

Entrée de l'établissement

Maison



Centre d'activités



PLAN DE SITUATION

Jardin



Parc



LA LOIRE

PLAN BATIMENT ADMINISTRATIF

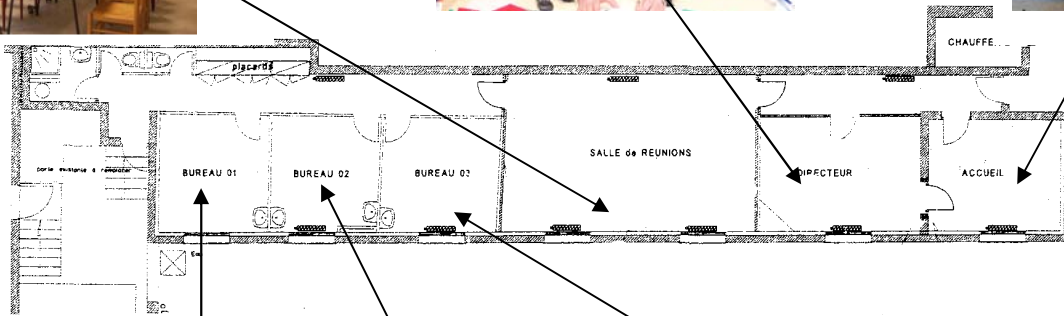
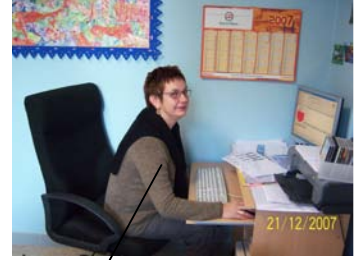
Salle de réunions



Directeur



Accueil



Psychologue



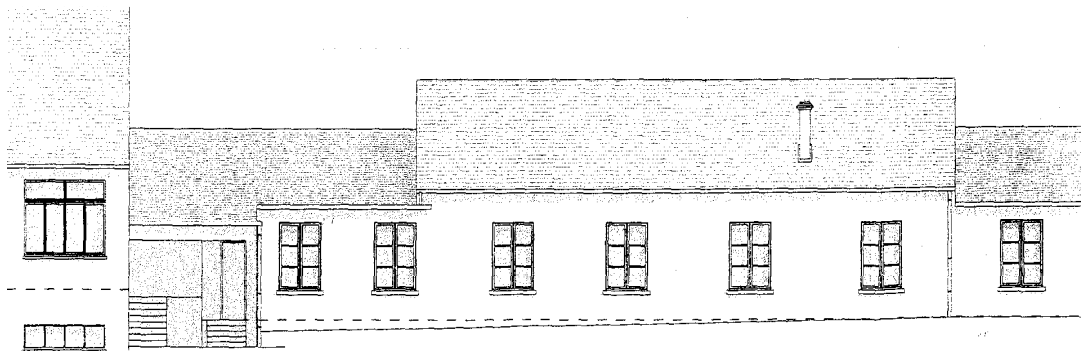
Chef du personnel



Responsable du service éducatif



Vue Facade



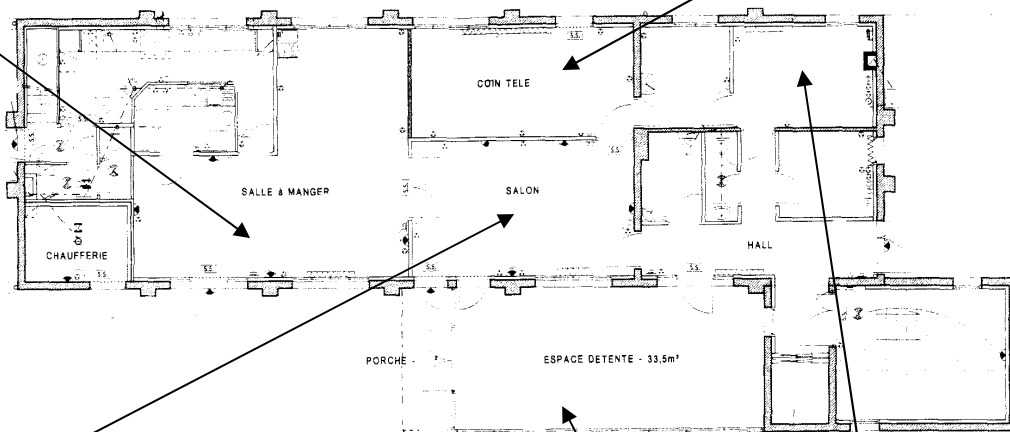
Annexe 1 – page 3/6

Salle à manger



PLAN R.d.C. FOYER

Salon télé



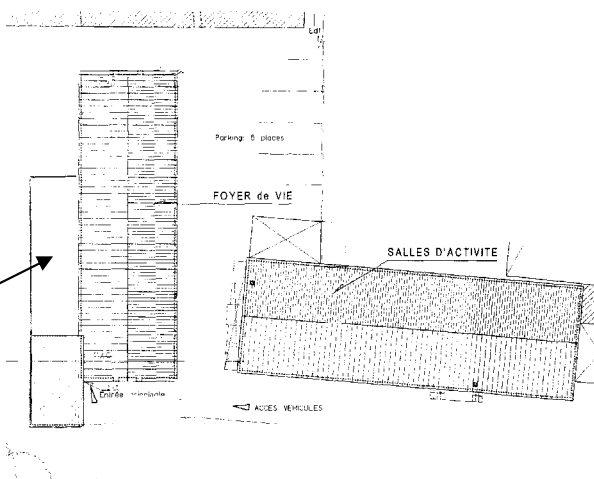
Salle Détente



Infirmierie



Façade ouest

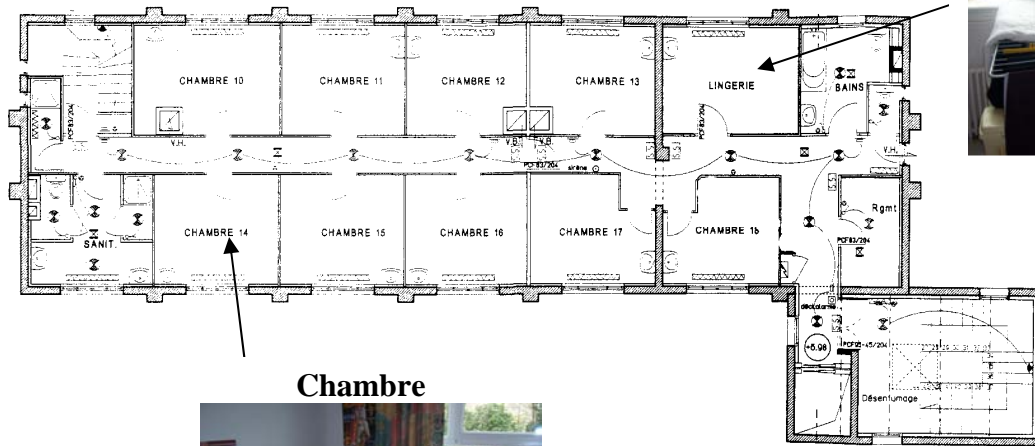


Véranda

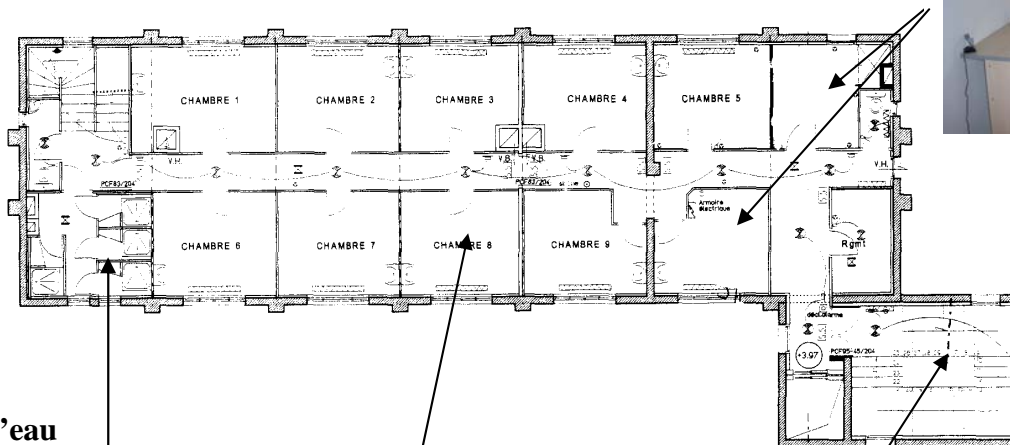


PLAN ETAGES FOYER

2^{ème} Etage : 9 chambres



1^{er} Etage : 9 Chambres



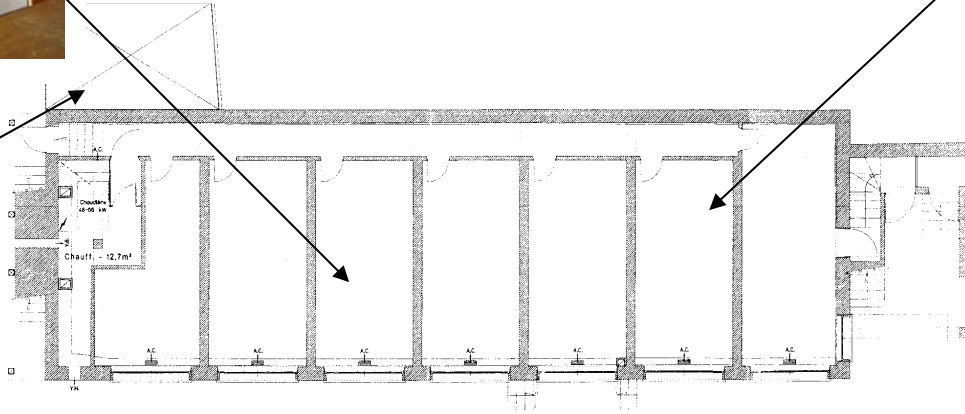
Chambre séquentielle

Cage d'escalier

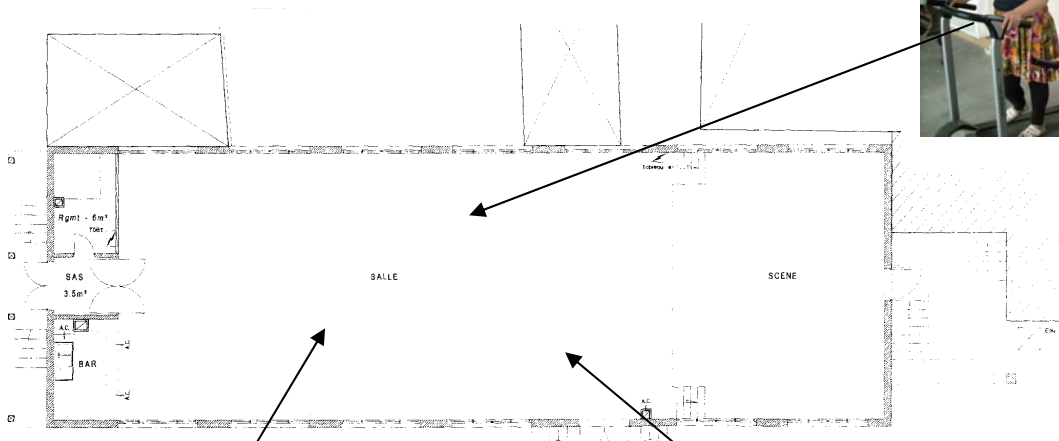
PLAN CENTRE D'ACTIVITES



Toilettes



Fitness - Détente



Détente



Accueil



Annexe 1 – page 6/6

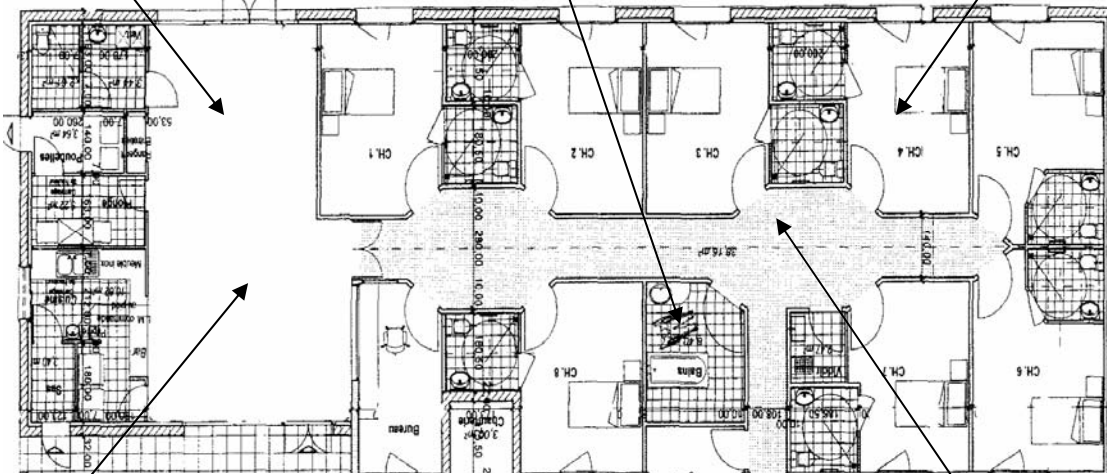
Chambre



PLAN MAISON 8 places médicalisées



Infirmierie



Salle à manger



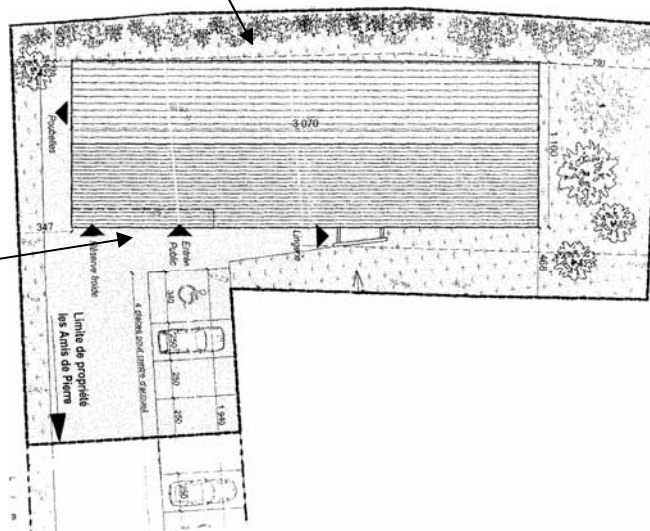
Façade sud



Couloir



Façade nord



Annexe 2 – page 1/1



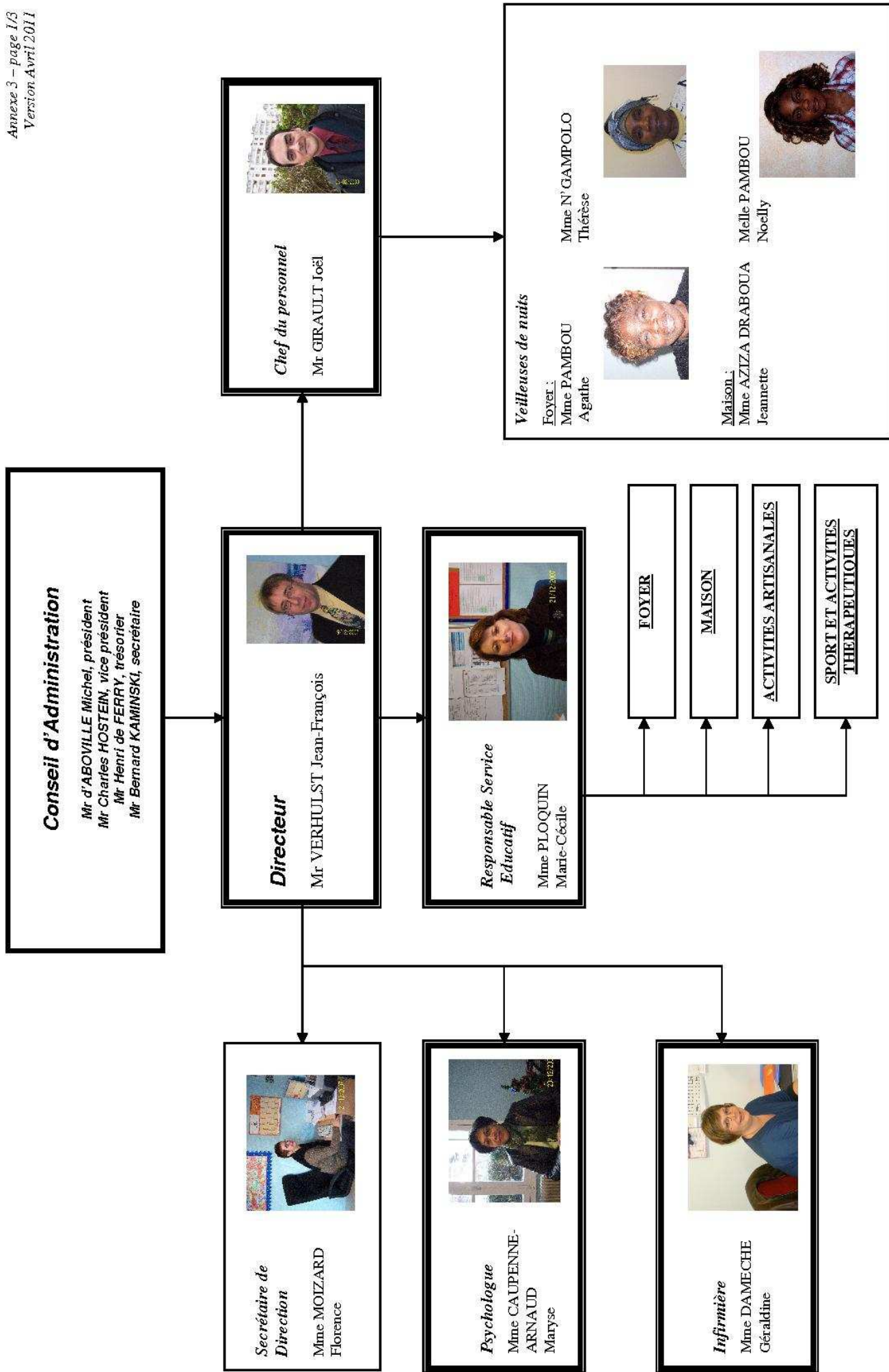
Foyer de Vie
15 allée du Clos Fleuri
45000 Orléans
Tél : 02 38 43 09 47

« Une journée au foyer des Amis de Pierre »

Foyer de Vie Les Amis de Pierre - 15, allée du clos fleuri 45000 Orléans - Tél : 02 38 43 09 47 - Fax : 02 38 53 34 65
Internet : www.amisdepierre.com - Email : directeur@amisdepierre.com

- 7H30** Accompagnement des résidents à la toilette du matin.
- 8H00** Accompagnement au petit-déjeuner + distribution des médicaments + soins éventuels (un résident va chercher le pain à la boulangerie du quartier).
- 9H30** Participation aux activités en fonction d'un planning individuel élaboré avec le résident et révisable dans la mesure du possible. Activités artisanales, sportives, artistiques, à visée thérapeutique (GAP, théâtre), culturelles (sorties à thèmes),
ou participation à la vie du foyer (1/2 journée par semaine) en fonction du projet individualisé/personnalisé et avec leur accord, les résidents aident à la lingerie, au nettoyage du foyer etc.,
ou accompagnement individualisé (1/2 journée par semaine) toujours en fonction du projet individualisé/personnalisé et des besoins des résidents, un accompagnement individuel à l'extérieur de l'établissement est proposé aux résidents (accompagnement pour achats personnels, banque, coiffeur, médical...).
- 12H00** Accompagnement des résidents au repas. Participation des résidents aux services en fonction d'un tableau avec photos et pictogrammes.
- 13H30** Brossage des dents,
Café ou thé, détente.
- 14H00** Participation aux activités comme pour le matin.
- 16H30** Collation : achat de fruits pour les collations à l'épicerie du quartier.
Préparation du petit-déjeuner (cafetière et bouilloire à préparer + gestion des stocks au RDC du foyer).
Temps libre (mandalas, TV, musique, jeux, entretien du linge, temps personnel dans la chambre etc.),
ou activités extérieures au choix (les résidents s'inscrivent chaque semaine au tableau de repérage : Courses, Médiathèque, Piscine, Ballades etc.).
- 18H00/19H30** Accompagnement des résidents à la toilette + soins + traitements.
- 19H30/21H00** Repas (tableau de services comme le midi),
Brossage des dents et soins. Accompagnement au coucher.
- 22H00/ 23H00** Mardi, jeudi et week-end : soirées T.V. ou autres (jeux...)


- Anniversaires** En fonction de la demande des résidents (midi, après-midi ou soir)
Achats avec un résident d'un cadeau (participation foyer).






Responsable Service Educatif

 Mme PLOQUIN
 Marie-Cécile

Foyer :

 Mme BOURDEAU Laurence	 Mr. MAHDJOUB Mustapha	 Melle SENEQUIER Emmanuelle	 Melle AUSSIETTE Julie	 Melle BEAULANDE Sandrine	 Melle JAHIER Rachel	 Melle RIVARD Jenifer
---	---	--	---	---	---	--





Maison :

 Mme NICOLE Evelyne	 Melle CLIN Annabelle	 Mr. PAVIE Eric	 Melle PAMBOU Laëtitia	 Melle PIAT-LEROUX Virginie	 <i>En Remplacement de Melle Emmanuelle</i> BAILLE :	 Mr. YAFOUJIAN Cédric
--	--	--	--	--	--	--

Activités Artisanales :

<i>Bois :</i> Mr Chardonneraux Charles	<i>Espaces verts :</i> Mr ILUNGA Jean-Pierre	<i>Bougies savon :</i> Mme PORCHER Marie-Hélène	<i>Arts visuels :</i> Melle SEARLES Isabelle	<i>En complément des temps partiels :</i> Melle HOUËL Elodie
--	--	---	--	--

Sport :

 Mr. DUCLOIT Jean-Yves)	 Melle DOUVENOT Emilie	 Melle ROLLAND Frédérique	 Melle POUPET Claire
---	---	---	---

Activités Thérapeutiques :

Groupe d'Accompagnement Personnalisé :

Remplacement de Melle Claire LELAIT